



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A194

OBJET : Ressources - Commande publique - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Compte Rendu Annuel d'Activité 2014

Le 8 octobre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BARRET Guy – BASTIDE Bernard - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David - CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – MALAUZAT Irène - MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia - ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales: ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMAROCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à DEVESA Brigitte - BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à GALLESE Alexandre - BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PIZOT Roger donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice - LAGIER Robert – MEÏ Roger - NERINI Nathalie - PEREZ Fabien - PRIMO Yveline - ROLANDO Christian - YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 8 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Madame le Président

Co-rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

**Objet : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Compte Rendu
Annuel d'Activité 2014
Information du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Il résulte de l'article L.1413-1 6^{ème} alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) modifié que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente chaque année au Conseil communautaire un état des travaux réalisés par la Commission au cours de l'année précédente.

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L 1413-1 du C.G.C.T. précité, il est proposé de prendre connaissance des travaux de la C.C.S.P.L. de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au cours de l'année 2014.

En liminaire, il convient de préciser qu'en 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix est cocontractante de cinq conventions de Délégation de Service Public.

Par ailleurs, elle exploite en régie le service public d'élimination des déchets ainsi que le service public d'assainissement non collectif.

Ainsi, en 2014, la C.C.S.P.L. s'est réunie à une reprise :

REUNION DE LA C.C.S.P.L. EN DATE DU 20 JUIN 2014 :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a examiné les rapports afférents à la gestion des délégations de services publics et des services publics ci-dessous mentionnés pour l'année 2014 :

1. Rapport annuel relatif à la convention d'affermage pour l'animation et la gestion des aires d'accueil communautaires des gens du voyage ;
2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) ;
3. Rapport annuel relatif à la concession de travaux et services relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire de la CPA ;
4. Rapport annuel relatif à la concession de travaux et service relative à la conception, construction, exploitation et maintenance d'une installation de valorisation électrique de biogaz de décharge ;
5. Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ;
6. Rapport annuel sur la concession du service d'exploitation du Grand Théâtre de Provence.
7. Rapport annuel relatif à la Convention de délégation de service public avec contribution forfaitaire pour l'exploitation du réseau de transport public « Keolis ».

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1413-1 alinéa 6 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de ce rapport relatif aux travaux de la réunion de la CCSPL au cours de l'année 2014, conformément à l'article L.1413-1 alinéa 6 ;

2015_A194

OBJET : Ressources - Commande publique - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) -
Compte Rendu Annuel d'Activité 2014

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



13 OCT. 2015